

La boîte à idées, les outils

1. Une campagne de communication nationale [#12marsjelis](#), assortie d'un kit de communication national ;
2. un communiqué de presse de Madame la Maire de Strasbourg et un relais d'informations vers l'ensemble des services, structures et partenaires de la Ville ;
3. une visibilité sur les supports de communication de la Ville de Strasbourg ;
4. les réseaux sociaux @LireNotreMonde : [Page Facebook](#) / [Page Instagram](#) / [Groupe Communauté Lire Notre Monde](#)
5. Une équipe dédiée et une adresse mail pour toute question : lirenotremonde@strasbourg.eu.

Les bonnes idées 2022 qui ont fait leur preuve : « Chocolecture ! » un goûter-lecture avec les petits, « une œuvre, un texte » capsules vidéos créées spécialement par les Musées de la Ville, « lecture aux archives ! », lecture itinérante du théâtre de la Choucrouterie ; A vos idées !

Tous lecteurs dans le respect du droit d'auteur... !

Le quart d'heure de lecture c'est aussi l'occasion de soutenir le statut des créatrices et créateurs, dont l'œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avant de vous lancer dans une lecture collective sur la place publique ou en live sur les réseaux, posez-vous quelques questions pour adopter les bonnes pratiques !

Est-ce que l'auteur.ice est en vie ? S'il.elle est mort, depuis combien de temps ? Toujours vivant, qu'elle est la maison d'édition qui a publié son texte ?

Deux cas de figure :

- **L'œuvre est tombée dans le domaine public :** le texte est libre de droits, vous pouvez l'utiliser sans autorisation préalable, en citant bien le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre lors de la lecture.
NB : une œuvre tombe dans le domaine public 70 ans après la mort de l'auteur ou 100 ans après la mort de l'auteur lorsque celui-ci a rendu un service à la Nation (effort de guerre pour la Grande Guerre et la 2nde Guerre mondiale) ;
- **L'œuvre n'est pas libre de droits :** vous devez contacter la maison d'édition ou les ayants-droits, qui disposent des droits de diffusion du texte, pour obtenir une autorisation d'exploitation. Cette dernière peut être gratuite, mais soumise à certaines clauses (exploitation partielle, limitation de la diffusion dans le temps, désignation des supports de diffusion utilisés, etc.), ou payante. Penser à citer le nom de la maison d'édition, la date de publication de l'ouvrage et toute autre information permettant de situer l'extrait choisi lors de la lecture.